**INSTITUT NATIONAL** DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 495 788

**PARIS** 

A1

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

N° 81 13879 21)

- Plaquette latérale pour montures de lunettes, équipée d'un bras d'ancrage. (54) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 02 C 5/12. Priorité revendiquée : RFA, 17 juillet 1980, nº P 30 27 120.6. (33) (32) (31) (41) Date de la mise à la disposition du public de la demande...... B.O.P.I. — « Listes » n° 23 du 11-6-1982. Déposant : Société dite : OPTISCHE WERKE G. RODENSTOCK, résidant en RFA. (71)
  - (72)Invention de : Anton Dietrich.
  - Titulaire: Idem (71)
  - Mandataire: Cabinet Simonnot, 49, rue de Provence, 75442 Paris Cedex 09.

La présente invention se rapporte à une plaqueti latérale pour montures de lunettes, de préférence métalliques, qui, équipée d'un bras d'ancrage destiné à maintenir en place une plaquette ou une arcade en forme d'étrier, presente, à 5 l'une de ses extrémités, un bras d'ancrage relié à la monture et à l'extrémité libre duquel se trouve un cadre fermé dans lequel penètre une colonne faisant saillie au-delà de ladite arcade.

Il est connu de solidariser les plaquettes lata.

10 rales et les bras d'ancrage au moyen de vis. Cependant, le montage et principalement le démontage soulèvent des difficultés à sau se des petites dimensions des constituants.

L'art antérieur a déjà décrit des liaisons sans filetage de plaquettes latérales et de bras d'ancrage. La de 15 mande de brevet allemande N $^{\circ}$  2 449 349 a décrit une plaquette latérale modile qui, équipant des montures de lunettes, doit permettre d'effectuer un montage ou un démontage simple et rapide. A cet effet, le cadre solidaire du bras d'ancrage est ouvert du côté opposé audit bras, et les branches latérales de 20 ce cadre sont élastiques et comportent des évidements destinée à recevoir des saillies solidaires de la partie métallique noyée en U de la plaquette latérale. Dans ce cas, l'inconvénis réside dans le fait que, par suite des petites dimensions des organes élastiques et de la faible force élastique ainsi exer-25 cée, un déboîtement par déclic peut se produire. Certe, les organes encliquetés élastiquement peuvent être montés à la main, sans avoir recours à un outil, mais l'expérience a montre qu'ils se déboîtent tout aussi facilement et peuvent être per dus.

L'invention a par conséquent pour objet de proposer une liaison entre la plaquette latérale d'une monture da lunettes et un bras d'ancrage, de manière à permettre un montage ou un demontage simple et rapide au moyen d'une pince usuelle. En outre, bien que, d'une manière connue, la liaison avec de plaquette latérale s'effectue sans vis, un desserrage inopportun est évité de manière sûre et ladite liaison peut-être transformée d'un état mobile à l'état non mobile.

Selon les caractéristiques essentielles de l'invention, le cadre solidaire du bras d'ancrage consiste en une matière déformable élastiquement ; il est en prise par conformation en deux endroits opposés avec la colonne, tout en restant mobile; et il est dimensionné de telle sorte que, lorsqu'est appliquée une pression déformante dans la direction dans laquelle le cadre est en prise, l'assemblage par conformation soit assuré et que, lorsque cette pression déformante est appliquée perpendiculairement à la direction dans laquelle ledit cadre vient en prise, ledit assemblage soit dissocié.

10

Dans une autre forme de réalisation selon l'invention, le cadre présente des saillies se faisant face vers l'intérieur et, coopérant avec des évidements correspondants ménagés dans la colonne, ladite colonne étant en une matière pouvant subir une déformation permanente et, ne faisant saillie que 15 d'une courte distance au-delà du cadre solidaire du bras d'ancrage. Par suite du jeu de la colonne dans ce cadre, ainsi que du jeu existant entre les saillies et les évidements, la plaquette latérale est mobile dans certaines limites par rapport 20 à la monture de lunettes et elle peut être utilisée ainsi. Lorsqu'on applique une pression, au moyen d'une pince ou d'un outil analogue, sur la face extrême de la colonne traversant le cadre, il est possible de supprimer le jeu existant entre les saillies et les évidements, de manière à obtenir une liaison désormais immobile entre la plaquette latérale et le bras 25 d'ancrage.

Un autre type de réalisation conformément à l'invention se distingue par la présence d'un cadre qui comprend deux régions parallèles opposées ou légèrement bombées vers l'extérieur, dans lesquelles se trouvent les saillies ou les évidements, et qui sont raccordées par des régions sensiblement semi-circulaires. Grâce à ces régions sensiblement semi-circulaires, ou bien à la configuration du cadre en un rectangle à coins arrondis (cc cadre pouvant également être circulaire), on obtient de manière sûre que, lorsque la pression déformante est appliquée perpendiculairement à la direction dans laquelle s'effectue la prise, la déformation ait toujours lieu de telle

sorte que les saillies se dégagent des évidements.

L'invention va à présent être décrite plus en cetail en regard du dessin annexé à titre d'exemples nullement limitatifs et sur lequel :

la figure 1 est une vue en élévation du cadre percé d'évidements et de la colonne présentant des saillies ;

la figure 2 est une élévation latérale correspondant à la figure 1 ;

la figure 3 est une vue en élévation du cadre 10 comportant des saillies et de la colonne percée d'un évidement ; et

la figure 4 est une élévation latérale correspondant à la figure 3 et représente la liaison à l'état mobile at à l'état immobilisé, respectivement.

La figure 1 illustre en coupe un bras d'ancrags 1 solicaire d'un cadre 2 percé d'évidements 3 et 4. Une colonna 5 présente des saillies 6 et 7, qui sont engagées dans les évicements 3 et 4 du cadre 2. Deux régions 8 et 9, sensiblement parallèles, sont raccordées l'une à l'autre par des régions 10 20 et 11 sensiblement semi-circulaires.

La figure 2 est une élévation latérale correspondant à la figure 1, et dont il ressort qu'une plaque d'ancrage 12 de la colonne 5 est noyée dans une plaquette latérale 13.

Dans une variante de réalisation illustrée sur la figure 3, un cadre 15, solidaire d'un bras d'ancrage 14, se presente sous la forme d'un rectangle à coins arrondis, et den les côtes sont bombés vers l'extérieur. Ce cadre comporte des saillies 16 et 17 et il est associé à une colonne 18 dans la 30 quelle est ménagé un évidement 19.

La coupe de la figure 4 illustre, au-dessus du trait d'axe, le cadre et la plaquette latérale de la figure 3 à l'éta mobile, un espace intermédiaire étant ménagé entre ledit cadre 15 et la plaquette latérale 20. Une face extrême 21a d'une colonne 18a traverse ledit cadre 15 et il existe un jeu entre

les composants individuels.

Au-dessous du trait d'axe de la figure 4. est

réprésenté le même agencement qu'au-dessus de ce trait, mais ledit agencement est à l'état immobilisé. Une face extrême 21b d'une colonne 18b est pressée en direction des saillies 16 et 17 du cadre 15, de sorte qu'il n'existe plus aucun jeu entre ledit 5 cadre 15, ladite colonne 18b et lesdites saillies 16 et 17. En outre, plus aucun espace intermédiaire n'existe entre la plaquette latérale 20 et le cadre 15, ou bien cet espace intermédiaire est insignifiant.

Il va de soi que de nombreuses modifications 10 peuvent être apportées à la plaquette latérale décrite et représentée, sans sortir du cadre de l'invention.

## REVENDICATIONS

- 1. Plaquette latérale pour montures de lunettes de preférence métalliques, qui, équipée d'un bras d'ancrage permettant de maintenir en place une plaquette ou une arcade 5 en forme d'étrier, comporte, à l'une de ses extrémités, un bres d'ancrage solidaire de la monture et à l'extrémité libre duquel se trouve un cadre fermé dans lequel pénètre une colonne faisant saillie au-delà de ladite arcade, plaquette caractéri sée par le fait que le cadre (2) solidaire dudit bras d'ancre-10 ge (1) consiste en une matière déformable élastiquement ; est assemblé par conformation en deux endroits opposés à ladite colonne (5), tout en restant mobile;et est dimensionné de telle sorte que, lorsque la pression déformante est appliquée dans le sens où ledit cadre (2) vient en prise, l'assemblage soit 15 assuree par conformation et que, lorsque ladite pression défer mante est appliquée perpendiculairement audit sens dans leque ledit cadre vient en prise, ledit assemblage soit dissocié 2. Plaquette latérale selon la revendication 1
- caractérisé par le fait que le cadre (15) présente des saillies 20 (16, 17) en regard l'une de l'autre vers l'intérieur, cependent que la colonne (18) présente des évidements (19) de forme correspondante.
- 3. Plaquette latérale selon la revendication 1. caractérisée par le fait que la colonne (5) comporte des sail25 lies latérales opposées (6, 7), des évidements (3, 4) de forma correspondante étant ménagés dans le cadre (2).
- 4. Plaquette latérale selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que le cadra (2) comporte deux régions (8, 9) parallèles l'une à l'autre 30 ou sensiblement bombées vers l'extérieur, dans lesquelles se trouvent les saillies (6, 7) ou les évidements (3, 4), et qui sont raccordées l'une à l'autre par des régions (10, 11) sensiblement semi-circulaires.
- 5. Plaquette latérale selon l'une des revendi-33 cations 1 et 2, caractérisée par le fait que la colonne (18) percée d'évidements (19) est en une matière pouvant subir une déformation permanente, et fait saillie d'une courte distance au-

delà du cadre (15) solidaire du bras d'ancrage (14).







